



# PROGICIEL Imm'PACT

## Conditions générales de vente

### DEFINITIONS

Société ITGA

Sites internet : [www.itga.fr](http://www.itga.fr) / [www.immpact.fr](http://www.immpact.fr) / <http://e-boutique.itga.fr> sont les sites de la Société ITGA

Produit : Progiciel Imm'PACT et abonnements associés

Client : Tout professionnel passant commande du Progiciel Imm'PACT

Achat Unique : coût de la licence incluant la première mensualité d'abonnement

Abonnement : coût mensuel d'abonnement en fonction des modules et options choisis par le client incluant le coût de la web assistance

Web assistance : mise à disposition d'une plateforme internet assurant l'assistance en ligne (sous 48 heures ouvrées) et mises à jour techniques et réglementaires, intégrée dans le prix d'abonnement du (des) pack(s) choisi(s).

Hotline : assistance téléphonique en sus du prix du pack

**OPPOSABILITE** Les présentes conditions générales de vente (CGV) sont applicables dans leur intégralité au produit Imm'PACT et logiciels partenaires, pour tout contrat passé entre ITGA et ses clients en France ou à l'étranger quel que soit le lieu de livraison.

La passation de commande implique l'entière adhésion et sans réserve du client aux présentes CGV.

Aucune dérogation aux présentes conditions ne pourra être admise sans accord express d'ITGA. Toutes conditions contraires aux présentes conditions générales de vente posées par l'acheteur dans ses conditions générales d'achat ou dans tout autre document, ne sera pas opposable à ITGA, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

ITGA se réserve le droit de modifier ou d'adapter les présentes à tout moment, les nouvelles CGV étant applicables aux commandes à venir.

**PROGICIELS D'APPLICATION** Le client reconnaît avoir pris connaissance, avant la signature du bon de commande, des spécifications exactes du (ou des) progiciel(s) d'application commandé(s) notamment par l'offre écrite d'ITGA et de tous les autres documents décrivant les fonctionnalités du (ou des) progiciel(s) proposé(s). Il est expressément convenu entre les parties que le client est seul juge de l'adéquation de ce progiciel d'application à ses besoins professionnels tant sur le plan de la fonctionnalité de l'application qu'au plan du volume à traiter. En aucun cas la licence ne comprend la remise du progiciel sous forme de langage source, seul le langage objet est remis en licence.

Ce droit d'usage est personnel (une licence par utilisateur), incessible et non exclusif.

### RECEPTION DES PROGICIELS D'APPLICATION

La réception du progiciel est prononcée à la livraison du produit au client.

L'installation du progiciel est réalisée par le client avec, éventuellement, l'assistance technique en ligne d'ITGA.

La formation fait l'objet d'une prestation et d'une facturation complémentaire par ITGA, selon les modalités et conditions convenues avec le client.

### GARANTIE DES PROGICIELS D'APPLICATION

ITGA s'engage à corriger à ses frais et dans des délais raisonnables, les erreurs ou anomalies que le Client pourrait relever au cours des trois mois suivant la réception. Ces erreurs ou anomalies doivent être fondées et en relation avec la réglementation en vigueur. Ne pourront toutefois être pris

en considération que les défauts par rapport aux spécifications du logiciel d'application, signalés par écrit pendant ce délai, et qui pourront être reproduits par le Client. Si la demande d'intervention est motivée par des besoins spécifiques ou une demande d'amélioration du progiciel, ITGA facturera le temps passé au prix en vigueur et à la date de la prestation ainsi que les frais de déplacements.

**LOGICIEL SPECIFIQUE** Le logiciel spécifique établi à la demande du client et fourni par ITGA se limite aux seules prestations prévues au contrat, l'attention de l'acheteur étant attirée sur le fait que la définition et les limites de ces prestations ont été arrêtées sur la base des seuls renseignements données par lui et dont (notamment en l'absence de cahier des charges) il assume l'entière responsabilité.

**INTRANET / EXTRANET** Les données échangées relèvent de la responsabilité du client et en aucun cas, ITGA ne peut être tenu pour responsable des éléments qui transitent. Il appartient au client de conserver les données émises et conserve la responsabilité de sa sauvegarde. ITGA s'engage à ne pas divulguer les données échangées.

**RESPONSABILITE** Est exclue d'un commun accord entre les parties, toute responsabilité de ITGA pour les dommages indirects qui pourraient résulter pour le client de l'emploi du (ou des) progiciel(s) ou de la documentation fournie à l'occasion des présentes, ou encore de l'indisponibilité du progiciel. Il appartient exclusivement au bénéficiaire du droit d'usage :

- d'assurer lui-même le contrôle de l'utilisation du logiciel fourni par ITGA, des informations traitées et de l'organisation de son entreprise,

- de prendre toute mesure de sauvegarde et de conversation en vue de permettre la reconstitution, par ses propres moyens, de données faussées ou détruites à la suite d'une erreur de manipulation, de traitement, ainsi que d'un défaut de fonctionnement du matériel informatique utilisé par le client

- de veiller à ce que son personnel ait une formation et une expérience suffisantes, notamment en cas de changement de personnel.

**PROTECTION CONTRE LA COPIE** L'acheteur d'un programme logiciel d'ITGA ou logiciel partenaire reconnaît devoir l'utiliser uniquement dans son entreprise et pour les besoins de celle-ci, et dans les limites fixées par la licence (une licence par utilisateur). Les logiciels ne peuvent être ni reproduits, ni prêtés, ni cédés à des tiers, à titre onéreux ou gratuit, qu'il s'agisse de documents ou d'éléments enregistrés sur supports (cassettes, disquettes, disques, ...). L'acheteur reconnaît que toute infraction au présent accord pourra constituer une possibilité de poursuite en dommages et intérêts de la part d'ITGA.

**COMMANDE** Toute commande passée auprès d'ITGA est ferme et définitive pour le client dès réception par ITGA du bon de commande ou de tout autre support faisant état d'une commande accompagné du paiement ou du premier prélèvement. Toute annulation de commande de prestations de services (formation, intégration, installation...) 5 jours ouvrables avant son exécution pourra faire l'objet d'une facturation de la part d'ITGA.

### PRIX / PAIEMENT / FACTURATION

Nos produits et prestations sont facturés au prix en vigueur au moment de l'exécution de la commande. ITGA se réserve le

droit de modifier ses tarifs apparaissant sur ses catalogues, web, prospectus et autres supports.

Les prix sont indiqués et facturés en euros HT et TTC. Toute modification du taux de TVA sera répercutée sur le prix TTC.

Le paiement est accepté par prélèvement bancaire ou postal ou chèque. Dans ce dernier cas, le paiement de la prestation doit être effectué en intégralité. Concernant le paiement de l'abonnement mensuel, seul le prélèvement est accepté.

**LIVRAISON** Les délais de livraison sont maintenus dans la limite du possible et à réception du paiement ou du premier prélèvement. Ils ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les retards ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande ou une indemnité quelconque.

**CONDITIONS DE PAIEMENT** A la commande, le client versera le coût total de l'achat unique ainsi que la première mensualité de l'abonnement. Chaque mois, le client sera prélevé du coût total de son abonnement mensuel. Une autorisation de prélèvement doit être retournée avec le bon de commande.

En cas de retard de paiement, toutes sommes (même à terme) reconnues exigibles porteront intérêts à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal, ou une pénalité forfaitaire de 40,00 €, ITGA se réservant le droit de suspendre l'exécution du contrat en cours jusqu'au règlement complet des sommes dues après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet dans un délai de quinze jours.

**PROPRIETE INTELLECTUELLE** ITGA demeure seul titulaire de l'ensemble des droits d'auteur relatifs au logiciel Imm'PACT, ainsi qu'à ses documents supports intégrés et sa documentation, droits reconnus par le Code de la Propriété Intellectuelle Français (Articles L122-4 et L122-5 de ce même code) et les conventions internationales.

Toute reproduction, même partielle, du logiciel, toute modification du logiciel, ainsi que toute représentation, sans l'accord d'ITGA, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal. ITGA demeure également seul titulaire des droits attachés aux marques (nom et logo) utilisées pour la désignation de ses logiciels ou correspondant à sa dénomination sociale, son logo ou son slogan.

**RESERVE DE PROPRIETE** Il est convenu que les marchandises, objets et matériels faisant l'objet des présentes, ne deviendront la propriété de l'acquéreur qu'à réception par le vendeur de l'intégralité du prix convenu (loi N° 80335 du 12 mai 1980), étant entendu que l'acquéreur supportera l'ensemble des risques y afférent à compter de leur livraison. Seul sera considéré comme paiement complet et effectif le règlement en numéraire ou l'encaissement définitif d'un chèque ou d'une traite à l'exclusion de toute émission, remise ou acceptation d'un chèque ou autre effet de commerce.

**LITIGES** Le présent contrat est soumis à la législation française.

En vue de trouver ensemble une solution à tout litige qui surviendrait dans l'exécution du présent contrat, les contractants conviennent de se réunir dans les 10 jours à compter de la réception d'une Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, notifiée par l'une des deux parties. Si aux termes d'un délai de quinze jours, les parties n'arrivent pas à se mettre d'accord sur un compromis ou une solution, tout litige relatif à la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la cessation du présent contrat serait soumis aux tribunaux, auxquels est rattaché le siège social d'ITGA, exclusivement compétent, y compris en référé, nonobstant l'appel en garantie ou la pluralité de défendeurs.

**INFORMATIQUE ET LIBERTE** Dans le cadre de sa gestion commerciale, la société ITGA vous informe de la constitution d'un dossier informatique relatif à votre compte client. Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux données nominatives vous concernant et de rectification ou suppression de celles-ci. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à ITGA - Parc Edonia, Bât R, rue de la Terre Adélie, CS 66862, 35768 Saint Grégoire Cedex. ITGA s'engage à prendre toute précaution afin de préserver la sécurité de ces informations et notamment empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées. Le cas échéant, ITGA vous informe de la transmission éventuelle des informations relatives à votre compte client à l'une des sociétés de recouvrement suivantes, JMC ou Agir Recouvrement.